

N° 20/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 mars 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 24 mars

Objet de la délibération :

Groupement de commande pour la rénovation de l'éclairage public

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	65
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	8
· Dont représenté(e)s	9
· Excusé(e)s :	3
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	82

Résultat du vote	
- Pour :	82
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 17 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le dix-sept mars,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Gilles ARNOULD à Marc JACQUOT, Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Cyrielle DELISLE à Alain OUDET, Vanessa DORDOR à Sébastien LAITHIER, Yves GAMELON à Claude CURIE, Didier LAITHIER à Frédéric BONNEFOI, Sylvie LHERITIER à Maxime GROSHENRY

Procuration

Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX, Jean-Marie DONEY par Jean-Marie CLERC, Bernadette FAILLENET par Eric LASEUBE, Pascal GOSSE par Frédéric MAURY, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Thierry MAIRE DU POSET par Agnès MATHEZ-ROUMEAS, Florence PAUL par Véronique MARLE, Gérard VERMOT-DESROCHES par Fabienne ARNOUX

Suppléé(e)s

Excusé(e) Françoise GOUBET, Elisabeth JACQUES, Romuald MAUGAIN

Christine BREUILLOT, Michel DEBRAY, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Jacques MAURICE, Serge MONNET, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Gilles SIMON

Absent(e)s

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu l'approbation du PCAET de la CCLL en conseil communautaire le 17 décembre 2020,

Vu l'action 01A2-1.2.5 du PCAET s'intitulant « Rénover le patrimoine public (bâti et éclairage public) à haute performance énergétique », la CCLL propose aux communes membres d'adhérer à un groupement de commande afin de rénover leurs installations d'éclairage public en bénéficiant d'une subvention du SYDED, de Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) et de financements d'État.

Le nombre de points lumineux à rénover est d'environ 1500 unités, d'après le pré-diagnostic effectué par le SYDED. L'estimation du marché pour ce projet est de 750 000 € à 1 200 000 €.

- Pour accompagner techniquement ce dossier, le SYDED propose de souscrire à une convention de mise à disposition de services dont le coût global est estimé à 14 000 €. Le coût de cette AMO sera supporté par les communes et la CCLL, bénéficiaires, selon la clef de répartition précisée dans la convention jointe.
- Afin de bénéficier d'économies d'échelles et de pourvoir en ingénierie ce projet, la CCLL se place en coordonnateur de ce projet et du groupement de commande.

Invité à délibérer, le conseil communautaire, autorise à l'unanimité le Président :

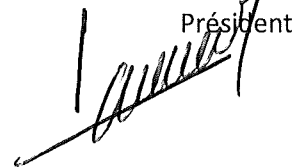
- 1) A signer la convention de mise à disposition de services avec le SYDED.
- 2) A signer la convention constitutive de groupement de commande avec les communes intéressées.

Fait et délibéré en séance, le 17.03.2022

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20220317-20-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2022